

**REVENDEICATIONS ELABOREES ENTRE LES ELEVES, LES PARENTS ET LES ENSEIGNANTS
LORS DE L'AG DU 11 décembre**

1. Nécessité **d'une cohérence entre la reconnaissance des nouvelles politiques de la ville** et l'extension de la carte des « Nouveaux quartiers prioritaires » **et la nouvelle carte de l'éducation prioritaire** : les « nouveaux quartiers prioritaires » s'étendent alors que la carte des établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire est restreinte.
2. Nécessité **d'une cohérence entre la nouvelle carte de l'éducation prioritaire et la priorité qui a été accordée à la lutte contre le décrochage scolaire** : comment des élèves qui auront fait une scolarité dans des établissements REP et REP+ avec une vingtaine d'élèves par classe ne seront-ils pas noyés et perdus dans une classe à 35 au lycée ? C'est la question de la **continuité du parcours de l'élève au sein des réseaux éducation prioritaire** qui est menacée si certains collèges et lycées ne sont pas inclus dans le dispositif.
3. Nécessité de fixer des seuils d'un nombre maximum d'élèves par classe, seuils en cohérence **avec la réalité des pratiques pédagogiques, l'accompagnement vers la réussite des élèves et les possibilités matérielles d'accueil des élèves par les établissements** (taille des salles de classe, équipements...) :

20 en primaire

20 en collège

25 en lycée

Les DHG doivent être calculées et données en fonction de ces seuils et non en fonction du ratio H/E

4. Donner des **moyens proportionnels aux difficultés rencontrées dans les établissements. Les infirmières, les CPE et les AE font partie intégrante de la communauté scolaire**: leur nombre et leur présence sont essentiels pour faire face aux difficultés et accompagner au mieux les élèves dans leur parcours.
5. **Maintenir et encourager les liaisons inter-cycles** (primaire/ collège et collège-lycée) : les disparités créées entre les établissements classés et les établissements non classés fragiliseraient voire supprimeraient les liaisons déjà établies, dans un bassin creillois où, plus qu'ailleurs, les élèves ont besoin de suivi et de cohérence dans leur parcours.
6. Nécessité **de préserver pour les enseignants l'ancien système de bonifications lors des mutations ainsi que les compensations financières** : elles représentent une reconnaissance de la difficulté du métier dans les zones difficiles. Leur suppression entraînera une hémorragie dans les établissements et mettra en péril la stabilité des équipes.
7. Nécessité **d'abandonner les logiques comptables de mutualisation et de suppression des enseignements d'exploration et des options**. La mutualisation apparaît comme une suppression « déguisée » : ni les élèves, ni leurs parents ne pourront organiser la scolarité sur deux établissements ; et du point de vue des établissements, l'élaboration d'emplois du temps, qui est d'ores et déjà un véritable « casse-tête », n'en sera que plus difficile s'ils doivent s'aligner entre eux.

Les élèves des zones d'éducation prioritaires méritent, autant que les autres, **l'accès à une offre culturelle riche et diversifiée**.

8. **Nécessité de préserver les différents partenariats existants** (Culturels, Scientifiques, Professionnels) : une sortie de l'éducation prioritaire entraînera la fin de certains dispositifs. C'est interdire, de fait, aux élèves, toute égalité des chances et c'est creuser les inégalités au sein de l'Ecole de la République.

Par conséquent, **c'est tout le bassin creillois qui doit rester dans l'Education prioritaire : les parents, les élèves et les enseignants refusent une politique qui consisterait à habiller Paul en déshabillant Pierre**.